AFFICHÉ LE: 19 MAI 2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 MAI 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 mai 2017 s'est réuni le jeudi 18 mai 2017, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS:

Monsieur Louis Vogel, Maire

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange (à partir du point n° 7), Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur Noël Boursin (à partir du point n° 3), Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**

Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon (à partir du point n° 14), Madame Bénédicte Monville De Cecco (à partir du point n° 13), Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 2), Monsieur Mourad Salah, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur François Kalfon (jusqu'au point n° 12), Madame Bénédicte Monville De Cecco (jusqu'au point n° 12), Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES:

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Rodriguez (jusqu'au point n° 6), Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Madame Josette Chabane, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Corinne Aubanel a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz

SECRETAIRE:

Monsieur Gérard Pillet

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Gérard Pillet en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 23 mars 2017.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Désigné Madame Patricia Astruc-Gavalda en qualité de représentant titulaire et Madame Catherine Stentelaire en qualité de représentant suppléant de la Ville de Melun et au sein du Conseil d'UFR de Capacité et de 1er cycle de Droit et de Science Politique de l'Université PARIS II - Panthéon - Assas.
- ✓ Approuvé la modification de la structure des Organes Dirigeants de la Société Publique Locale "Melun Val de Seine aménagement" et approuve la candidature de Madame Brigitte Tixer en qualité de représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale.
- ✓ Approuvé la prolongation pour une durée de 12 mois de la Convention de Délégation du Service Public pour l'occupation et la gestion de la Chambre Funéraire conclue avec la Société OGF.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type F4 d'environs 89,48 m² sis 28 avenue Georges Pompidou (1er étage) à Melun, parcelle n° 116 pour partie, au prix de 92 000 € net vendeur.
- ✓ Approuvé le principe de mise en place d'une nomenclature interne des achats de la Ville de Melun à compter de l'exercice budgétaire 2017.
- ✓ Accordé la garantie de la Ville de Melun à hauteur de 100 % pour un emprunt souscrit par ANTIN RESIDENCES (831 800 €) pour financer la réhabilitation de 106 logements résidences Le Gruber et Saint Louis à Melun.
- ✓ Retiré la délibération n° 2017.03.19.46 et approuvé la mise à disposition les biens mobiliers de la Ville de Melun vers la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'Office de Tourisme.
- ✓ Retiré la délibération n° 2017.03.20.47 et approuvé la mise à disposition des biens mobiliers de la Ville de Melun vers la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'Université Inter-Ages.

- ✓ Approuvé le diagnostic et l'avant-projet sommaire établis par le Cabinet d'Architecte ATLAS, pour un montant estimé à 2 158 751,88 € TTC, pour les travaux de rénovation de la piscine couverte de la Ville de Melun et autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National de Développement du Sport une subvention du taux le plus élevé possible.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association "Amicale du Personnel de la Ville de Melun" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 49 500 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et l'association "Football Club de Melun" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 122 549 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et d'association "Cercle des nageurs de Melun Val de Seine" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 55 283 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et l'association "Union Sportive Melunaise Tennis" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 81 495 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et l'association "Union Sportive Melunaise Fédéral" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 66 636 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et l'association "Union Sportive Melunaise Aviron" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 47 979 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et l'association "Union Sportive Melunaise Gymnastique" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 23 734 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Melun et l'association "Rugby Melun Combs 77" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 27 315 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Autorisé le versement des subventions aux associations dans le cadre du "Contrat de Ville" pour un montant de 76 000 € dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions relatives à l'Agenda d'Accessibilité Programmée du patrimoine bâti de la Ville de Melun auprès de l'Etat, de la Région et du Département.
- ✓ Emit un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour le magasin GIGA STORE.

- ✓ Créé un emploi d'Attaché Territorial, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé les emplois suivants, à temps complet, au Tableau des Effectifs suite à réussite à examens professionnels :
 - 2 Rédacteurs Principaux de 2ème classe,
 - 1 Animateur Principal de 1ère classe,
 - 1 Animateur Principal de 2ème classe,
 - 1 Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1ère classe.
- ✓ Créé un emploi de Technicien Territorial Principal de 2ème classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Fixé la rémunération d'heures effectuées par les enseignants pour le compte de la Ville de Melun.
- ✓ Décidé de créer les emplois suivants, à temps complet, au Tableau des Effectifs :
 - 3 Adjoints Administratifs,
 - 6 Adjoints d'Animation Principal de 2ème classe,
 - 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe,
 - 2 Agents Sociaux,
 - 1 Agents Social Principal de 1ère classe,
 - 1 Animateur
 - 1 ATSEM Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2016.07.24.186 et fixé les indemnités de fonction des élus.

- 1/ Examiné le vœu proposé par le Groupe "Bien vivre à Melun" relatif aux franchissements de Seine à Melun.
- 2/ Examiné le vœu proposé par le Groupe "Bien vivre à Melun" relatif au développement des mobilités actives à Melun.
- 3/ Examiné le vœu du Groupe "Bien vivre à Melun" relatif à la protection intégrale de la forêt régionale de Bréviande.

4/ Examiné le vœu proposé par le Groupe "Bien vivre à Melun" relatif à la mise en place d'une conférence de citoyens pour l'amélioration de la circulation automobile au sein de l'Agglomération.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis Voge